

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 55 (1929)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qualitativ einwandfreiem Gussbeton; Nachbehandlung) et à M. A. Paris, ingénieur, professeur à l'Université de Lausanne, pour une leçon de deux heures sur « Le calcul et l'exécution de tuyaux et de conduites forcées en béton armé » (conditions d'appui, d'ancrage et de berceau; armatures longitudinales et transversales; sollicitations diverses dues aux charges, aux encastresments et aux courbes).

NÉCROLOGIE

Jules Pérusset.

Le 23 juin dernier, de nombreux amis accompagnaient à sa dernière demeure M. Jules Pérusset, homme de cœur et de travail, décédé à l'âge de 71 ans.

Après avoir fait ses études à l'Ecole industrielle de Lausanne, il fit son apprentissage de mécanicien aux Ateliers d'Yverdon, entra ensuite aux Ateliers de Mulhouse en qualité de chef monteur, puis, en 1882, aux Ateliers des Chemins de fer à Bellinzona, avec son ami Weber. En 1890, il fut nommé au Service des eaux, à Genève, en qualité de chef des canalisations, construction et entretien. Plus tard, il participa à la constitution d'une société pour le cylindrage des routes, plus spécialement pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Au moment où l'Etat de Vaud décida d'acheter le matériel pour l'entretien des routes, il vendit le sien à celui-ci, et entra au Service du gaz à Morges, en 1905, en qualité de Directeur, fonction à laquelle il dut renoncer par suite de maladie.

Tous ceux qui ont été en rapport avec lui regrettent son départ et gardent de lui le meilleur souvenir.

Toute notre sympathie à sa veuve et à son fils. B.

SOCIÉTÉS

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.) et Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Sur l'invitation amicale de la Commune de Saint-Moritz, les deux associations ont tenu cette année leurs assemblées générales au chef-lieu de la Haute-Engadine, un quart de siècle après une réunion semblable, qui avait déjà eu lieu à Saint-Moritz en 1904. Comme de coutume, l'U. C. S., dont les membres font tous partie aussi de l'A. S. E., tint sa séance d'abord, le 6 juillet, à 3 h. de l'après-midi, dans la salle de Commune. L'ordre du jour fut rapidement liquidé sous la présidence de M. le directeur F. Ringwald, de Lucerne. L'assemblée adopta les rapports, comptes et budgets, puis elle procéda aux nominations statutaires. L'assemblée entendit ensuite une conférence de M. E. Jacob, Dr-ing., de Stuttgart, sur l'emploi de lignes communes pour le service simultané d'installations à courant mono- et triphasé. 120 fonctionnaires, employés et ouvriers de centrales d'électricité ont reçu le diplôme en reconnaissance de vingt-cinq années de loyaux services dans la même entreprise. A partir de 19 h. 15 un banquet animé, de 450 couverts, réunit les délégués des centrales d'électricité ainsi que leurs hôtes au Grand Hôtel, à Saint-Moritz, et fut suivi d'une soirée récréative pour l'U. C. S. et les autres membres de l'A. S. E. arrivés entre temps; le comité d'organisation, présidé par M. le directeur Rofler, avait préparé à cet effet un programme intéressant.

Dimanche 7 juillet, à 9 h. du matin, dans la Salle de Commune également, eut lieu l'assemblée générale de l'A. S. E.

(membres individuels, représentants de l'industrie électrotechnique et des centrales d'électricité) conduite par M. le directeur A. Zaruski, de Saint-Gall, vice-président. Ici de même on régla d'abord les affaires courantes prévues aux statuts. M. le Dr h. c. E. Huber-Stockar fut nommé membre d'honneur de l'A. S. E. M. F. Rutgers, professeur à l'Ecole Polytechnique Royale du Caire, fit une conférence sur l'état actuel de l'électrification en Egypte et sur ses perspectives d'avenir. M. F. Grieb, ingénieur à Baden, parla des moyens propres à améliorer le facteur de puissance. L'assemblée apprit avec plaisir que les prochaines assemblées générales auront lieu à Genève en 1930. Un banquet en commun de 540 couverts, dimanche soir à l'Hôtel Victoria, puis une soirée charmante agrémentée d'un programme de choix, mirent un point final à la partie officielle des assemblées.

Pour le 8 juillet, deux excursions avaient été prévues, aussi riches l'une que l'autre en beautés naturelles, dans la Haute-Engadine et dans les vallées voisines. 400 personnes environ se rendirent par trains spéciaux du chemin de fer de la Bernina, de Saint-Moritz à Tirano (Italie), par la vallée de Poschiavo et eurent l'occasion de visiter les nouvelles centrales de Palu et Cavaglia de la S. A. des Forces motrices de Brusio. Une centaine de participants optèrent pour une course en automobiles le long des lacs de la Haute-Engadine, par Maloja dans le val Bregaglia jusqu'à Soglio.

Satisfaits de toute façon avec le seul regret de quitter trop tôt les sites enchanteurs où ils venaient de passer des journées inoubliables, c'est avec un sentiment de vive reconnaissance que les hôtes de la Commune de Saint-Moritz sont rentrés dans leurs foyers.

N.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués tenue le samedi 4 mai 1929, à 16 heures, dans la Salle du Grand Conseil, à Sion.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1^{er} septembre 1928 à Fribourg. (*Bulletin techn.* 54^e année p. 266, 67 68 et 279). — 2. Admission de la nouvelle section valaisanne dans la S. I. A. — 3. Statuts de la Section valaisanne de la S. I. A. — 4. Rapport financier pour l'année 1928. — 5. Budget et cotisation pour 1929. — 6. Normes pour les représentations graphiques dans le domaine de l'agriculture technique (N^o 108). — 7. Discussion et divers.

Présence : Les membres suivants du Comité central : MM. P. Vischer, président, L. Mathys, P. Beutner, M. Brémond, A. Paris, M. Schucan, et M. Zschokke, secrétaire, ainsi que 31 délégués de 11 sections, savoir : Bâle : R. Christ, A. Bringolf, O. F. Ebbell, W. Faucherre, Fr. Riggenbach, Ed. v. d. Mühl. — Berne : H. Weiss, A. Dudler, W. Hünerwadel, Th. Nager, H. Salchli, F. Steiner. — Fribourg : L. Hertling. — Genève : J. Pronier, E. Emmanuel, E. Fatio, F. Fulpius. — Grisons : Dir. G. Bener, H. Conrad. — Schaffhouse : E. Maier. — Soleure : E. Altenburger. — Thurgovie : R. Brodtbeck. — Vaud : H. Dufour, A. Dumas, Ch. Thévenaz. — Waldstätte : A. Rölli, O. Dreyer, A. Perrig, L. Schwegler. — Zurich : G. Korrodi, W. Wachs.

Présidence : P. Vischer, architecte, président de la S. I. A. — *Procès-verbal :* M. Zschokke, ing., secrétaire.

Le président ouvre la séance, à 16 h 15, et remercie les délégués de ne pas avoir reculé devant le long voyage de Sion.

1. *Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1^{er} septembre 1928 à Fribourg.* Le procès-verbal est accepté sans discussion avec les remerciements de l'Assemblée.

2. *Admission de la nouvelle Section valaisanne de la S. I. A.* Le président rend compte des efforts du Comité central, au cours de l'année passée, pour réunir dans une section les nombreux ingénieurs et architectes domiciliés en Valais. Le

Comité central a convoqué en automne 1928 (20 octobre) une assemblée de collègues valaisans qui a décidé en principe la constitution d'une section de la S. I. A. Jusqu'à présent, 37 membres se sont fait inscrire à la nouvelle section. La création de la section valaisanne comble la lacune existant depuis longtemps dans les représentations régionales de la S. I. A. L'orateur recommande aux délégués d'admettre la section nouvelle au sein de la S. I. A. Cette admission se fait par acclamations.

3. *Statuts de la Section valaisanne de la S. I. A.* — Le président expose en gros les statuts provisoires de la section, qui sont adaptés aux conditions spéciales du canton tout en restant dans le cadre des statuts de la Société. Il recommande à l'assemblée l'adoption du projet de statuts. Les statuts de la section valaisanne sont adoptés sans discussion.

6. *Normes pour les représentations graphiques dans le domaine de l'agriculture technique (n° 108).* — M. J. Girsberger, ing. président de la sous-commission des Normes de génie civil « Kulturtechnik », rend compte succinctement des normes en question.

Elles ont été établies par le groupe technique des ingénieurs-géomètres et agronomes, de concert avec la Commission suisse d'agriculture technique, et le Directeur de la division des ingénieurs agronomes à l'Ecole polytechnique fédérale.

En outre, M. Keller, ingénieur agronome, adjoint de l'ingénieur agronome cantonal à Zurich, a contribué pour une large part aux travaux de la commission de normalisation.

L'orateur remercie les membres de la commission des Normes de leurs efforts et passe à l'exposé du contenu du projet.

En première ligne, les normes fixent les principes directeurs des représentations graphiques pour les assèchements, en particulier les drainages, canalisations et corrections de ruisseaux. Le projet en a été élaboré après de multiples conférences entre ingénieurs agronomes, et a été soumis à tous les collègues de la Suisse entière pour examen et critique avant sa mise au point définitive. Les remarques et desideratas exprimés au cours de cette enquête ont reçu en majeure partie satisfaction. Par ailleurs, le projet a été soumis à la division de l'agriculture du Département fédéral d'économie publique, et adopté par elle. Cette adoption a pour conséquence que le projet devra servir de base commune à l'élaboration de tous les projets d'amélioration en Suisse.

La norme traite également des analyses de sols. Il est important, au plus haut degré, que des sols semblables reçoivent la même dénomination, de façon que, dans les publications relatives aux propriétés des terrains, on sache vraiment sans ambiguïté de quel sol il est question. Par exemple, ce qui est dénommé en général en Allemagne terre lourde est pour nous en fait une terre légère. On doit donc tendre à faire concorder les nomenclatures et, dans ce but, on a pris pour base les résultats d'analyses mécaniques de sols, en majeure partie d'après les travaux du Prof. Kopecky, de Prague. Des terrains qui ont, d'après ces analyses, la même composition doivent à l'avenir porter la même dénomination. Un diagramme clair et compréhensible pour chaque technicien donne une représentation graphique de ces résultats. Il faut considérer que ce diagramme a été également adopté par la conférence des directeurs des laboratoires d'essais agricoles et que dans ce domaine, il est vrai un peu plus scientifique, la concordance est établie tout au moins entre la Suisse et l'Allemagne.

L'orateur rappelle en outre que la commission de normalisation s'est occupée de l'établissement des normes suivantes :

- a) *Tuyaux en terre cuite*, leur forme et leur composition. —
- b) *Tuyaux en ciment*, leur forme et leur fabrication en tenant compte spécialement de la composition des terrains à améliorer. —
- c) *Routes et chemins* dans les projets d'amélioration. —
- d) *Amélioration des alpes*. —
- e) *Formulaires pour les révisions cadastrales et les remaniements parcellaires*.

La commission de normalisation tend à établir ces normes la main dans la main avec l'étranger, en particulier avec l'Allemagne, ce qui l'a conduite à obtenir qu'un membre des groupes techniques suisses fasse partie du comité de normalisation de l'industrie allemande et que l'orateur, en tant que président de la 6^e commission de la Société internationale géo-

gnosique, ait l'occasion de poursuivre cette entente sur le terrain international.

L'orateur exprime l'espoir de voir atteindre par ces normes l'unité de nomenclature et de description dans les travaux visés et recommande aux délégués d'adopter le projet présenté à titre de norme-S. I. A.

M. Vischer remercie au nom de la S. I. A. tous ceux qui ont consacré leur temps et leur travail à l'élaboration de ces normes, qui sont ensuite adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

4. *Rapport financier pour l'année 1928.* — M. Mathys, en qualité de commissaire aux comptes de la S. I. A. expose les résultats de l'exercice financier 1928. Grâce à la demande suivie en normes, l'année boucle par un excédent de recettes de 2607 fr. 30.

Le Comité central recommande de passer 2000 fr. au Fonds de pensions, à charge de l'exercice 1928, qui ne figure pas encore séparément dans les comptes annuels. Il prépare en ce moment un règlement pour l'emploi de ce fonds et le présentera à la première occasion à l'assemblée des délégués. Ce fonds de pensions, qui se monte actuellement à 12 500 fr. sera porté séparément aux comptes de fin d'année dès ratification formelle dudit règlement.

M. Paris résume en français ce qui précède. La fondation d'une caisse de prévoyance pour nos employés est pour nous une nécessité morale. Comme ce fonds, encore faible actuellement, doit être fortement augmenté au cours des années prochaines, le Comité central désire recevoir de l'assemblée des délégués une procuration en règle, lui permettant de virer les sommes nécessaires.

M. Korrodi demande, au nom de la section de Zurich, comment furent réalisés les gains d'agio portés au compte du Fonds de pensions. La section de Zurich propose en outre de passer la totalité de l'excédent de fortune de l'exercice passé, soit 4000 fr. au compte du Fonds de pensions et de présenter ce compte séparément.

M. Vischer répond que, s'il considère la constitution d'un fonds de pensions pour nos employés du secrétariat comme un devoir moral de la S. I. A., il estime également qu'on doit tendre à amener la fortune de la Société à un niveau convenable. Il propose donc de ne passer au compte Fonds de pensions que la moitié de l'excédent de l'exercice écoulé et d'incorporer le reste à la fortune de la Société.

Dès que le règlement d'emploi du fonds de pensions sera adopté, ce fonds sera porté en compte séparé. Les gains d'agio portés aux comptes proviennent de 7 obligations de la Banque des Chemins de fer orientaux, qui avaient été portés jusqu'alors dans le bilan de la fortune de la Société à un cours très réduit. Ces obligations ont été vendues à un moment favorable, pour supprimer ce poste douteux, et le produit de leur vente a été viré au compte Fonds de pensions.

Les comptes 1928 sont adoptés à l'unanimité, et décharge est donnée au caissier.

La proposition de la section de Zurich de passer au compte Fonds de pensions 4000 fr. pour l'exercice 1928 est repoussée par toutes les voix sauf quatre. Par contre, l'assemblée se déclare en principe d'accord pour augmenter ce fonds convenablement au cours des années prochaines, et pour lui virer en fin d'année 1928 une somme de 2000 fr. suivant la proposition du Comité central.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à la délégation de la nouvelle section valaisanne, arrivée entre temps. Il remercie le Comité d'initiative d'avoir réussi en si peu de temps à créer ce nouveau membre de notre Société suisse, et annonce, au milieu des acclamations de l'assemblée, aux membres présents de la section valaisanne, que l'assemblée des délégués vient de décider l'admission de leur section dans la Société.

M. de Kalbermatten, président de la section valaisanne, remercie l'assemblée pour cette admission, et espère que nos collègues du Valais se trouveront, par cette adhésion à la Société, en contact encore plus intime qu'avant avec les autres parties de la patrie commune.

(A suivre.)